



# Conseil de quartier La Teste OUEST-Miquelots

Compte-rendu de réunion  
Mercredi 18 octobre 2017

Cabinet du Maire  
Démocratie participative  
05 56 22 38 72  
[proximite@latestedebruch.fr](mailto:proximite@latestedebruch.fr)  
[quartiers@latestedebruch.fr](mailto:quartiers@latestedebruch.fr)

Le conseil de quartier de La Teste OUEST-Miquelots s'est réuni le mercredi 18 octobre 2017 à 17h30, Salle Brémontier 2 de l'Hôtel de ville.

Étaient présents :

- Monsieur Bruno PASTOUREAU, Président du Conseil de quartier
- Monsieur Christian PEREZ
- Monsieur Jean CLYTI
- Monsieur Jean-François BAZARD
- Madame Claudette CHEVALIER
- Madame Nadine SANCHEZ
- Madame Corinne BOUGUERET
- Monsieur Gérard PILLU
- Madame Sylvie GARCIA
- Monsieur Robert RIBATET
- Madame Nathalie PERREAUD
- Madame Jeanine CHAGUE
- Madame Josiane SCHATS

En présence de

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD - Adjointe au Maire
- Monsieur Fabrice PETIT - Directeur de Cabinet
- Monsieur Jean-Michel LOUBANEY, chef de la police municipale
- Madame Mauri NADEAU - Secrétariat

Excusées :

- Madame Marie-Françoise LE ROUX
- Madame Ginette LE BRUN

- Monsieur Philippe BARRÉ
- Monsieur Jacques COLLIARD
- Monsieur Michel GATUING
- Monsieur Nicolas HENIN - Conseiller municipal

Monsieur Bruno PASTOUREAU remercie les membres du Conseil de quartier OUEST de leur présence.

## I. Dialogue avec Monsieur Jean-Michel LOUBANEY - Chef de la Police municipale

La police municipale est composée de 26 agents dont 19 sur le terrain. Trois équipes ont été constituées pour répondre dans le temps à la demande de la population. 5/6 agents sont en moyenne/jour sur le terrain.

- Gestion du marché municipal ;
- Gestion du Domaine public ;
- Gestion de la Taxe Locale de Publicité (TLP) ;
- Brigade verte.

La police municipale c'est le pouvoir de police du Maire.

- La règlementation : l'arrêté sur les ordures ménagères applicables sur l'ensemble de la commune, l'arrêté sur le bruit lié aux travaux de chantier durant la saison estivale... par exemple.

- Charte de la vie nocturne : Suivi de la tranquillité publique, nuisances du voisinage...de grandes diversités d'interventions.

- La Police municipale collabore étroitement avec le Commissariat de police ainsi que les services de l'Etat : Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Office National des Forêts (ONF), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL.

- Dans le cadre du Schéma national de Prévention de la Délinquance, un Conseil Intercommunal Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CI LSPD), vient de se

mettre en place avec 2 groupes de travail : la tranquillité publique et le cadre de vie et l'accompagnement éducatif et social de la jeunesse

a. Le terre-plein des Miquelots est labouré par des motos. Le bruit, les incivilités, la dangerosité de ces motos qui sévissent empêchent la bonne tranquillité du quartier.

👮 Le rappel à la Loi sur le Bruit et les répercussions sur la santé publique font partis des missions de prévention exercées par la police municipale.

b. La vitesse notamment sur les axes, boulevard des Miquelots, rue de la Migrèque, rue Peyjehan conjuguée au non-respect de la priorité est un problème dans le quartier.

👮 La règle de la priorité à droite s'applique, c'est le Code de la route, tous les automobilistes ayant leur permis de conduire le savent.

La vitesse des automobilistes ou des motards doit s'adapter à leur environnement.

Les actions de sécurisation sur certaines zones ne visent qu'à protéger les plus faibles, les piétons et les cyclistes, les usagers les plus exposés.

La police municipale lors des verbalisations sur la vitesse remarque que la plupart du temps ce sont des riverains ou des habitants du quartier.

👮 La police municipale sensibilise avec le concours d'agents spécialisés dans la prévention routière, les 1200 élèves des écoles primaires, permis piéton et évacuation des bus.

La formation est indispensable au long du parcours scolaire pour une meilleure prévention future.

c. Le parc à côté de l'espace Jean Fleury, secteur proche des écoles où les familles aimeraient se détendre, est soumis à l'occupation bruyante de jeunes mais aussi à la présence de dealer.

## *I. Réponses aux demandes des conseillers (réunion du 4 juillet 2017)*

✍ Avenue du Pays de Buch, les trottoirs sont devenus inaccessibles aux piétons en raison de très hautes herbes. Demande également la plantation d'arbres sur les trottoirs très ensoleillés de cette rue.

👮 Réponse : Le désherbage des trottoirs a été fait.

✍️ Renouvèle la demande de sécuriser les bas-côtés de la rue de Sécary, après la sortie du souterrain.

👤 Sécurité assurée. Réglementation respectée. Il s'agit d'adapter sa vitesse à l'étroitesse de la voie.

✍️ Boulevard de Cazaux, les barrières en bois, séparant la piste cyclable des maisons SIC sont cassées.

👤 La demande a été transmise à la COBAS.

✍️ Ne pourrait-on pas installer un panneau « piste partagée » sur la piste cyclable du boulevard des Miquelots ?

👤 Non, il y a un trottoir et une piste cyclable distincts.

## II. Demandes des conseillers

- a. Suite aux travaux, rue Carnot, les passages piétons n'ont pas été matérialisés.
- b. La rue des Facteurs est très mal éclairée.
- c. Rue des Alliés toujours aussi dangereuse, la mise en sens unique du début de la rue devrait être proposée.

d. Beaucoup d'herbes sur les trottoirs du quartier.

e. Avenue du Pays de Buch, les herbes sont très hautes.

f. Rue de la Migrèque dans le 1<sup>er</sup> virage, demande le curage des fossés.

g. Parking Intermarché / Espace libre devant la pharmacie, très dangereux.

👤 Un travail sur l'installation d'un haricot, afin d'empêcher le passage, est en cours de réflexion.

h. Sur l'espace vert du lotissement Aigues-marines, deux pins sont morts et les chênes auraient besoin d'être étêtés.

i. Demande l'étêtage et l'élagage des arbres sur l'espace vert, rue des vieux chênes.

j. Sur l'espace vert de la Séouge demande deux canisites, positionnés de part et d'autres de l'espace.

k. Avec les nouvelles constructions, demande que les poids lourds ne s'engagent pas, rue de la Migrèque.

l. Les fossés rue de la Migrèque sont à curer.


m. La priorité à droite de l'allée des Catalans, donnant sur le boulevard des Miquelots, n'est jamais respectée.

n. Gujan-Mestras a un mur anti-bruit, pourquoi pas La Teste ? Enormes nuisances sonores sur les lotissements bordant la voie directe. Les arbres qui protégeaient du bruit ont été coupés, lors de l'enfouissement des lignes à haute tension. Un mur ou une bute atténuerait ces nuisances

sonores auxquelles s'ajoutent la pollution quotidienne. Les motos sont également une forte source de bruit, diurne et nocturne.

- o. Des plots ont été positionnés le long du trottoir sur le côté de l'impasse du Teychan. Les riverains et les visiteurs ne peuvent plus se garer. La rue est étroite. Les riverains n'ont pas été concertés pour cet aménagement. Peut-on installer ce type de mobilier sans entente préalable avec les riverains ? Dans quel but ont-ils été installés ?
- p. Un gros camion est garé du vendredi au lundi, face à la pharmacie, boulevard des Miquelots.
- q. La craste qui passe sous la voie directe n'a toujours pas été nettoyée.
- r. La balayeuse ne passe pas, rue Christophe Colomb.
- s. Le panneau lumineux de l'Hippodrome est très puissant. Il est demandé qu'il soit éteint dès la nuit tombée afin de ne pas éblouir les automobilistes.
- t. Les conseillers demandent un rappel du Code de la route sur les panneaux d'information de la ville, notamment sur le respect de la priorité à droite, le respect de la limitation de vitesse et le stationnement sur les trottoirs.

#### Interdiction utilisation des produits phytosanitaires

-  Une demande est faite auprès des conseillers de quartier pour être des relais de l'information relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble des dix communes du Bassin d'Arcachon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette information a été donnée sur le dernier magazine municipal.  
Vous pouvez consulter sur le site du SIBA, la démarche **zéro pesticide** dans les dix communes du Bassin d'Arcachon.

Monsieur Bruno PASTOUREAU remercie M. Jean-Michel LOUBANEY ainsi que les conseillers de leur participation. La réunion prend fin à 19h15.

#### Prochaine réunion du Conseil de quartier OUEST

Mercredi 15 novembre 2017

17h30 - Salle Brémontier 2

Hôtel de ville